

VAUCLUSE La préfecture a reconnu que des automobilistes ont été flashés à tort

Un feu mal réglé, des PV non justifiés

Une association de retraités vauclusiens a mis le doigt sur un dysfonctionnement de radar qui risque de mettre en danger bon nombre d'automobilistes flashés à tort.

L'histoire se passe à Sorgues, près d'Avignon. Ce radar feu-rouge, installé sur une 2x2 voies où la vitesse est limitée à 70km/h, flashe depuis le 17 février 2010. Mais en décembre dernier, l'Union départementale des retraités Force ouvrière (UDRFO) a découvert que le feu tricolore était mal réglé. Le passage à l'orange durant trois secondes au lieu de cinq. Pas grand-chose, un détail, mais qui au regard du droit rend caduque toute infraction constatée par cet appareil, de fait "illégal". "Car s'il faut 45 mètres pour

s'arrêter quand on roule à 70km/h, il était impossible pour les automobilistes roulant à la vitesse maximale autorisée d'éviter de se faire flasher en cas de changement de couleur tardif" a dénoncé Serge Ollier, pour l'association et les usagers qui l'ont prévenu.

Si l'amende est payée, l'infraction est validée

La Préfecture a parfaitement reconnu le dysfonctionnement. Et fait réparer le feu en début d'année. "Il est certain que des automobilistes se sont fait flasher alors qu'ils n'auraient pas dû" explique Anne-Marie Vincenot, coordinatrice de la sécurité routière à la Direction départementale des territoires. On ne sait

pas combien, mais on sait combien ils ont payé. 135€ (90€ si envoyés sous moins de deux semaines) et surtout quatre points en moins. Une sanction irréversible?

"Oui, à partir du moment où l'amende est payée c'est que l'infraction est validée. Aucun recours n'est ensuite possible sur le plan juridique" explique M^e Jean-François Casilé, avocat du barreau d'Avignon spécialisé dans les questions de sécurité routière.

La Préfecture n'est pas aussi catégorique sur le plan administratif. Elle invite les automobilistes qui ont été sanctionnés entre 2010 et 2012 à tenter de faire un recours auprès du centre de traitement des contraventions routières.

Jim GASSMANN



Le radar feu rouge est installé depuis février 2010 sur cette route départementale. Photo DL / Angélique SUREL